

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 20 février 2024, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 14 février 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BECUWE Pierre, BERROYEZ Béatrice, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, FOUCAULT Frédéric, DEFEBVIN Freddy, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DERUELLE Karine, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, ROYER Brigitte, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESEELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOMMASI Céline, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DUCROCQ Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, BARROIS Alain donne procuration à DEFEBVIN Freddy, BERROYER Lysiane donne procuration à BOMMART Émilie, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DESSE Jean-Michel donne procuration à LECLERCQ Odile, FACON Dorothee donne procuration à BOSSART Steve, FLAHAUT Karine donne procuration à DE CARRION Alain, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, PERRIN Patrick donne procuration à LOISEAU Ginette, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à PAJOT Ludovic, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BERTIER Jacky, BEUGIN Élodie, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, MILLE Robert, OPIGEZ Dorothee, PHILIPPE Danièle, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick

Madame BLOCH Karine est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
20 février 2024

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LANCEMENT DU 4EME APPEL A PROJETS DEDIE A L'ECONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n° 4 : Accélérer les dynamiques de transition économique
Enjeu : Stimuler l'entrepreneuriat et développer l'économie de proximité

Afin de renforcer le soutien aux projets d'économie sociale et solidaire et de mieux accompagner encore cette économie de proximité et les initiatives de porteurs de projets, la Communauté d'agglomération a délibéré en date du 08 décembre 2020 sur la mise en place d'un appel à projets spécifique à l'Économie Sociale et Solidaire.

Le terme d'économie sociale et solidaire regroupe un ensemble de structures (associations, coopératives, sociétés commerciales ESUS, fondations) qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement.

Dans le but de poursuivre cette dynamique qui a permis de soutenir techniquement et financièrement 6 lauréats en 2021, 5 lauréats en 2022 et 6 lauréats en 2023 il est proposé le lancement de la quatrième édition.

Cet appel à projets sera ouvert :

- Aux porteurs de projets souhaitant créer sous statuts ESS,
- Aux structures ESS en stade de création : associations, fondations, mutuelles, coopératives, entreprises à statut commercial poursuivant un objectif d'utilité sociale créées depuis moins d'un an,
- Aux structures de l'ESS déjà créées ayant un projet de développement ou d'action nouvelle.

Les projets devront s'inscrire dans l'axe du projet de territoire « Accélérer les dynamiques de transitions économiques », en répondant à un de ces enjeux :

- L'ESS vecteur d'innovation sociale

Il est attendu des projets qu'ils apportent des réponses nouvelles à des besoins non ou peu satisfaits dans tous les secteurs d'activités.

- L'ESS vecteur de coopération et de mutualisation

Il est attendu des projets qu'ils favorisent la coopération entre acteurs, le transfert de savoirs et de compétences, la mutualisation de biens et services, de locaux, etc...

- L'ESS vecteur d'initiative au service de la population

Il est attendu des projets qu'ils redynamisent une commune du territoire en proposant un service à ses habitants. Cela peut inclure la remise en activité de bâtiments ou de friches inexploités appartenant ou non à une collectivité.

Comme pour les trois autres éditions, les lauréats bénéficieront :

- d'une bourse de 5 000 ou 10 000 euros
- d'un accompagnement individuel de 6 mois minimum sur une fréquence régulière (rendez-vous personnalisé avec le lauréat au moins 1 fois par mois) réalisé par une chargée de mission ESS de la Communauté d'agglomération et adapté aux besoins du lauréat (la structuration, la réalisation et le développement du projet dans le cadre du dispositif « Starter ESS » : structuration de l'idée, étude de marché, réalisation de business plan, recherche de financement)
- de l'accès aux formations ante ou post création (marketing, financements, communication, fiscalité, RH...)
- de l'adhésion gratuite au club des entrepreneurs de l'ESS pour un an
- de la mobilisation d'une équipe ressource autour du projet (partenaires financiers, experts en lien avec la thématique du projet, partenaires publics ou privés, ...)
- d'un accompagnement à la communication avec la réalisation d'une vidéo du projet
- d'un événement dédié à l'appel à projets et permettant la valorisation des lauréats.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 05 février 2024, il est proposé à l'Assemblée de valider le principe du lancement du 4ème appel à projets dédié à l'économie sociale et solidaire. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

VALIDE le principe du lancement du 4ème appel à projets dédié à l'économie sociale et solidaire.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **2 2 FEV. 2024**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Vice-président délégué,

Et de la publication le : **2 2 FEV. 2024**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



MONTE Maurice



MONTE Maurice

APPEL À PROJETS 2023

en Économie Sociale et Solidaire
jusqu'au 29 mars 2024

BOURSE
de 5 000€ ou 10 000€



MISE EN RÉSEAU



ACCOMPAGNEMENT



FORMATION



Règlement Appel à Projet

Contact : 03 21 61 49 00
Direction du développement économique
www.bethunebruay.fr



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

PRÉAMBULE

La Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane est un des plus vastes ensembles intercommunaux composé de 100 communes, et 280 000 habitants sur 647m².

65 communes sont de moins de 3 000 habitants, le caractère rural est très marqué avec pour autant une densité de population forte à l'échelle de l'Europe.

La création de l'EPCI fait suite à l'entrée en application de la loi NOTRe.

Le projet de développement économique s'inscrit dans le cadre du SRDEII piloté par la Région Hauts de France et vise à favoriser le développement des entreprises, la création d'activités et l'emploi.

Concernant le développement des entreprises, la collectivité développe des actions dont les objectifs sont :

- De proposer une offre foncière immobilière globale et cohérente sur l'ensemble du territoire
- D'accompagner les entreprises dans leur développement
- De favoriser le développement technologique et universitaire

L'axe création d'activités et emploi quant à lui regroupe les objectifs suivants :

- Favoriser l'émergence, la création d'entreprises et d'activités.
- Développer des actions pour la création et le maintien de l'emploi
- Développer l'économie de proximité

C'est pour faire face aux enjeux de développement économique et social du territoire que la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane s'illustre par la mise en œuvre d'une stratégie locale en faveur de l'émergence et de la création d'entreprises et d'activités : coordination du réseau des acteurs d'accompagnement à la création d'activités (de l'accompagnement, du test d'activités et du financement), développement de l'esprit d'initiatives et d'entrepreneuriat, appui à l'émergence d'idées et à la détection des besoins et opportunités du territoire, accompagnement à la création d'activité économique sur le territoire par le biais de conventions partenariales et financières avec les acteurs de la création d'activités, accueil d'entreprises et d'activités.

Aussi, la mise en œuvre de cette stratégie locale se traduit par des enjeux de:

- développement de l'économie de proximité dans l'objectif d'un développement économique pluriel et porteur d'emplois non délocalisables.
- soutien aux initiatives, aux projets et aux acteurs proposant des solutions innovantes à forte utilité sociale pour répondre aux besoins du territoire et de ses habitants.

L'économie sociale et solidaire fait partie de cette économie de proximité, à l'ancrage territorial fort, répondant aux besoins des habitants, non délocalisable et pourvoyeuse d'emploi.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane, l'Economie Sociale et Solidaire représente :

- 5 765 associations dont près de 500 avec une activité économique
- 70 coopératives
- 5 structures qui bénéficient de l'agrément ESUS
- 7 147 salariés, près de 11% de l'emploi.

Depuis sa création la communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane a fait le choix de soutenir l'économie sociale et solidaire par :

- La sensibilisation à l'ESS des scolaires, habitants, élus...
- L'accompagnement des porteurs de projets de la structuration de l'idée au suivi post création (l'agglomération est reconnu par la Région Hauts de France dans le cadre de « starter ESS »)
- La mise en œuvre d'une aide économique dédiée : aide à l'investissement et à l'emploi pour la création et le développement de structures de l'économie sociale et solidaire.
- L'animation territoriale des structures de l'ESS qui se traduit par la mise en place de temps de formation et d'information, la mise en place d'événements, des temps de rencontres entre acteurs de l'ESS...

C'est pour appuyer ces enjeux ainsi que l'accompagnement porté « en direct » de porteurs de projets en économie sociale et solidaire que la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane a lancé l'appel à projet ESS.

APPEL À PROJET : PRÉSENTATION

Dans le cadre de sa mise en œuvre de sa stratégie locale, la Communauté d'Agglomération de Béthune–Bruay Artois Lys Romane lance pour la 4^{ème} fois un appel à projet destiné aux porteurs et aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire.

Il a pour objet de soutenir la création et le développement de projets qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique.

L'appel à projet doit s'inscrire l'axe du projet de territoire « Accélérer les dynamiques de transitions économiques », en répondant à un de ces enjeux :

– L'ESS vecteur d'innovation sociale

Il est attendu des projets qui apportent des réponses nouvelles à des besoins non ou peu satisfaits dans tous les secteurs d'activités.

– L'ESS vecteur de coopération et de mutualisation

Il est attendu des projets qui favorisent la coopération entre acteurs, le transfert de savoirs et de compétences, la mutualisation de biens et services, de locaux, etc...

– L'ESS vecteur d'initiative au service de la population

Il est attendu des projets qui redynamisent une commune du territoire en proposant un service à ses habitants. Cela peut inclure la remise en activité de bâtiments ou de friches inexploités appartenant ou non à une collectivité.

BÉNÉFICES DE L'APPEL À PROJET

Les lauréats bénéficieront :

- D'une bourse de 5000 euros ou de 10 000 euros
- Un accompagnement à la structuration, la réalisation et le développement du projet dans le cadre de Starter ESS (structuration de l'idée, étude de marché, réalisation de business plan, recherche de financement)
- Accès aux formations (Marketing, financements, communication, fiscalité, RH...).
- L'adhésion au club des entrepreneurs de l'ESS offerte. Le club des entrepreneurs ESS est une association accompagnée par l'agglomération qui regroupe des acteurs ESS. Elle permet de la mise en réseau et des partenariats inter acteurs ESS. Le coût de l'adhésion varie de 20 à 80 euros.
- Mobilisation d'une équipe ressource autour du projet : organisation de comité de pilotage avec des experts en fonction des thématiques afin de permettre au projet d'avancer au mieux sur son projet
- Réalisation d'une vidéo de présentation du projet et accompagnement à la communication
- Organisation d'un événement autour du projet : mise en place d'un événement adapté au projet.

PARTICIPANTS

Peuvent participer à l'appel à projet :

- Des porteurs de projet en création ESS
- Des structures ESS déjà créées ayant un projet de développement ou d'action nouvelle

Pour les porteurs de projet, la création future de la structure doit intervenir sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.

Les structures ESS déjà créées doivent avoir leur siège social sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane **ou** projeter de déployer une action sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay.

Un seul dossier peut être déposé par projet ou par entreprise. Par ailleurs, l'entreprise ne peut être représentée que par un seul mandataire qui doit être habilité à déposer le dossier de candidature.

Ne peuvent concourir : les personnes en fonction ou élus à la Région Hauts-de-France et à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, les membres du Comité de sélection et de la commission technique, et les experts sollicités dans le cadre du présent concours.

Les membres des familles des personnes désignées ci-avant ne peuvent également pas présenter de dossier (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux au premier degré).

LA SÉLECTION

Les candidats sont invités à remplir un dossier type qui décrira leur projet et présentera leur budget prévisionnel.

Tout dossier incomplet ne sera pas sélectionné.

L'instruction des dossiers se fera par un jury constitué notamment des élus et techniciens de la communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.

Les projets qui sont sélectionnés émaneront de porteurs ou structures ESS et répondront aux enjeux et critères ci-dessous.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ÉVALUATION

Les projets déposés devront relever du champ de l'Economie Sociale et Solidaire et s'inscrire dans l'axe du projet de territoire « Accélérer les dynamiques de transitions économiques », en répondant à un de ces enjeux :

- L'ESS vecteur d'innovation sociale

Il est attendu des projets qui apportent des réponses nouvelles à des besoins non ou peu satisfaits dans tous les secteurs d'activités.

- L'ESS vecteur de coopération et de mutualisation

Il est attendu des projets qui favorisent la coopération entre acteurs, le transfert de savoirs et de compétences, la mutualisation de biens et services, de locaux, etc...

- L'ESS vecteur d'initiative au service de la population

Il est attendu des projets qui redynamisent une commune du territoire en proposant un service à ses habitants. Cela peut inclure la remise en activité de bâtiments ou de friches inexploités appartenant ou non à une collectivité.

Seront aussi évalués :

- L'adéquation homme/projet
- Les motivations du porteur du projet
- La cohérence du projet : faisabilité économique, juridique et financière
- La création d'emplois

COMPOSITION DU JURY DE SÉLECTION

Le jury de sélection sera constitué sur l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Béthune–Bruay Artois Lys Romane et présidé par son Président ou son représentant.

Il sera composé d'un ou plusieurs représentants des partenaires et de tout autre acteur qui sera jugé pertinent par la Communauté d'Agglomération.

LE CALENDRIER

23/02/2024 : lancement de l'appel à projet

29/03/2024 à 00h : fin de l'appel à projet

Avril 2024 : Jurys

Juillet 2024 : Annonce des lauréats

ABANDON DU PROJET

En cas d'abandon du projet, le lauréat devra adresser au Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune–Bruay Artois Lys Romane un courrier précisant explicitement qu'il renonce au prix qui lui avait été attribué.

CRITÈRES DE NON RECEVABILITÉ ET DE NON ÉLIGIBILITÉ

Ne seront pas recevables :

- Les projets soumis hors délais ;
- Les dossiers incomplets ;
- Les dossiers ne respectant pas les formats de soumission (utilisation des modèles fournis) ;
- Les dossiers non signés par le responsable du projet ;
- Les projets qui intégreraient des aspects contraires à la loi, à la réglementation applicable ou à la déontologie de l'activité concernée ;

Ne sont pas éligibles :

- Les projets n'entrant pas dans le champ de l'appel à projets ;
- Les projets sans porteur de projet identifié.

CONFIDENTIALITÉ

L'organisateur et les partenaires associés à la sélection s'engagent d'ores et déjà à traiter les informations fournies par les candidats, avec la plus grande précaution, et à ne pas les divulguer sans autorisation préalable du candidat à la condition que les dites informations aient été préalablement identifiées comme « confidentielles » par lui.

Néanmoins, dans le cadre de la communication associée à l'appel à projets qui ne pourra intervenir qu'à la clôture des phases de sélection, l'organisateur est autorisé, sauf manifestation contraire expresse et écrite du candidat :

- à communiquer à la presse et à publier sur son site la dénomination sociale et le nom des candidats ;
- à rendre publiques les caractéristiques essentielles et non confidentielles des projets présentés, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

DROIT À L'IMAGE – PROTECTION DES DONNEES

Chaque candidat autorise, à titre gratuit, la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, directement ou indirectement, à enregistrer et à exploiter son image sur tout support (photos, films, audio,) ainsi que ses présentations et soutenances du dossier.

A cet effet, les candidats autorisent la Communauté d'Agglomération de Béthune–Bruay Artois Lys Romane, pendant deux ans à compter du dépôt du dossier, à représenter, à reproduire, à diffuser, à exploiter, l'image du candidat (telle que précisée ci-dessus), en tout ou partie, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération de Béthune–Bruay Artois Lys Romane ou tout tiers autorisé par eux, dans le monde entier, par voie de presse, écrite, radio, télévisuelle, informatique, sur tous supports et tous formats, et plus

généralement par tous modes et procédés techniques connus ou à venir, et quels que soient les secteurs de diffusion, notamment dans le cadre des communications associées à l'organisation, de l'information et la promotion de l'appel à projets.

Les lauréats s'engagent d'ores et déjà à participer à la remise du prix et cèdent leurs droits à l'image associés dans les conditions du présent article.

En conformité avec les dispositions du Règlement Général de la Protection des Données, entré en vigueur le 25 Mai 2018 suite à la directive européenne du 27 avril 2016 (2016/679), les données communiquées par les candidats font l'objet d'un traitement par la Communauté d'Agglomération de Béthune–Bruay, Artois Lys Romane N° SIREN 200 072 460 situé à BETHUNE Cedex (62 411), 100 avenue de Londres, en sa qualité de responsable de traitement.

La Collectivité veille à collecter et à traiter les données personnelles pertinentes, adéquates, non excessives et strictement nécessaires à l'atteinte des finalités qui ont été préalablement déterminées.

Ces données sont collectées afin de permettre l'instruction des dossiers de candidature à l'appel à projet en Economie sociale et solidaire.

La base légale de traitement est le consentement.

Elles seront conservées pour la durée de 10 ans après instruction du dossier.

Elles ne seront communiquées qu'aux agents du Développement économique de la Communauté d'Agglomération, ainsi qu'aux élus faisant partie du jury. La collectivité s'engage à ne jamais utiliser ces données à des fins commerciales.

La collectivité a défini des mesures technique et organisationnelles permettant de restreindre l'accessibilité de ces données. En aucun cas, ces données ne seront conservées hors de l'Union européenne.

Les personnes ayant déposé un dossier disposent d'un droit d'accès, de rectification, et en cas de motifs légitimes de suppression, de limitation et d'opposition au traitement des données les concernant. Elles bénéficient également du droit à la portabilité de leurs données et à la possibilité de donner des directives concernant ces données en cas de décès. Elles peuvent exercer leurs droits en adressant un email à l'adresse dpo@bethunebruay.fr. S'il ne leur était pas donné satisfaction, elles ont la possibilité de saisir la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL).

MODIFICATIONS ET ACCEPTATION

La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent concours et son règlement si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

Toute entreprise, équipe ou candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter sans réserve les dispositions, en signant le dossier de candidature.

Contact

Pour toute question sur l'appel à projets, contactez Céline Ourdouillié :

Par téléphone : 03.21.61.49.04 ou par mail : deveco@bethunebruay.fr

APPEL À PROJETS

en Économie Sociale et Solidaire
jusqu'au 29 mars 2024

BOURSE
de 5 000€ à 10 000€



MISE EN RÉSEAU



ACCOMPAGNEMENT



FORMATION



Dossier de candidature

Contact : 03 21 61 49 00
Direction du développement économique
www.bethunebruay.fr



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

APPEL A PROJETS A DESTINATION DES STRUCTURES DE L'ESS :

La communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane a fait le choix depuis sa création d'une politique de développement de l'économie sociale et solidaire.

En effet, l'ESS est une économie plurielle et participative, pourvoyeuse d'emplois non délocalisables et répondant aux besoins des habitants d'un territoire.

Le soutien de la communauté d'agglomération à l'économie sociale et solidaire se traduit par:

- la sensibilisation à l'ESS des scolaires, habitants, élus...
- l'accompagnement des porteurs de projets de la structuration de l'idée au suivi post création (l'agglomération est reconnue par la Région Hauts de France dans le cadre de « starter ESS »)
- la mise en œuvre d'une aide économique dédiée : aide à l'investissement et à l'emploi pour la création et le développement de structures de l'économie sociale et solidaire.
- l'animation territoriale des structures de l'ESS qui se traduit par la mise en place de temps de formation et d'information, la mise en place d'événements, des temps de rencontres entre acteurs de l'ESS...

La Communauté d'Agglomération de Béthune–Bruay, Artois Lys Romane souhaite renforcer son intervention auprès des acteurs et lance la 3^{ème} édition d'un appel à projets spécifique à l'ESS.

Cet appel à projets a pour objet de renforcer l'accompagnement déjà proposé en soutenant la création et le développement de projets qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique et qui interviennent sur une des activités suivantes : alimentation, vivre ensemble/lien social, culture, accès à l'emploi, environnement, santé, mobilité, numérique, services à la personne, aide à l'autonomie, lutte contre l'isolement...

Cet appel à projet est ouvert jusqu'au 29 mars 2024 à minuit, les dossiers doivent être envoyés par mail : deveco@bethunebruay.fr

A LA CLÉ POUR LES LAURÉATS

- Une bourse allant de 5000 à 10 000 euros
- Un accompagnement pour la structuration, la réalisation et le développement du projet.
- Un Accès aux formations (Marketing, financements, communication, fiscalité, RH...)
- L'adhésion au club des entrepreneurs ESS de l'Artois offerte
- La mobilisation d'une équipe ressource autour du projet (comité de pilotage avec des experts)
- La réalisation d'une vidéo de présentation du projet et un accompagnement à la communication
- L'organisation d'un événement autour des lauréats de l'appel à projets

CET APPEL À PROJET EST OUVERT :

- Aux porteurs de projets souhaitant créer sous statut ESS
- Aux structures ESS en stade de création : Associations, fondations, mutuelles, coopératives, entreprises à statut commercial poursuivant un objectif d'utilité sociale créés depuis moins d'un an.
- Structures ESS déjà créées ayant un projet de développement ou d'action nouvelle

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Le projet doit relever du champ de l'Economie Sociale et Solidaire et doit s'inscrire l'axe du projet de territoire « Accélérer les dynamiques de transitions économiques », en répondant à un de ces enjeux :

- L'ESS vecteur d'innovation sociale

Il est attendu des projets qui apportent des réponses nouvelles à des besoins non ou peu satisfaits dans tous les secteurs d'activités.

- L'ESS vecteur de coopération et de mutualisation

Il est attendu des projets qui favorisent la coopération entre acteurs, le transfert de savoirs et de compétences, la mutualisation de biens et services, de locaux, etc...

- L'ESS vecteur d'initiative au service de la population

Il est attendu des projets qui redynamisent une commune du territoire en proposant un service à ses habitants. Cela peut inclure la remise en activité de bâtiments ou de friches inexploités appartenant ou non à une collectivité.

ORGANISME PORTEUR DU PROJET

Projet en création

Projet en développement

Nom du projet ou de la structure	
Activité du projet ou de la structure	
Adresse siège social	
Forme juridique	
Nom du représentant légal	
Nom du responsable du projet	
Effectifs	
Téléphone	
Mail	
Site internet	
Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn,...)	

LE / LES PORTEUR(S) DU PROJET

Nom – Prénom	Adresse mail	Téléphone	Rôle dans le projet

DANS QUEL(S) ENJE(X) S'INSCRIT VOTRE PROJET ?

- L'ESS vecteur d'innovation sociale
- L'ESS vecteur de coopération et de mutualisation
- L'ESS vecteur d'initiative au service de la population

CONTEXTE

Précisez l'historique du projet, le constat de départ, les besoins identifiés et la manière dont ils l'ont été, les motivations....

PRÉSENTATION DU PROJET

En quoi consiste le projet / l'activité ?

Quels sont les objectifs du projet ? Comment seront-ils atteints ?

Quels sont les lieux d'intervention du projet ? Pourquoi ?

Qui sont les bénéficiaires/clients du projet ? Pourquoi ?

Qui sont les partenaires du projet ? Pourquoi ? Quel est ou sera leur rôle ?

Quel est ou sera l'effectif pour mettre en place le projet ? Précisez si des recrutements sont en cours ou prévus, le nombre et la date prévue de ces recrutements, le type de contrat.

Quels sont ou seront les moyens mis en œuvre pour une démarche d'utilité sociale ?

Quel est l'impact du projet sur le développement économique local ?

En quoi le projet répond-t-il à l'enjeu sélectionné ?

Comment s'organise ou s'organisera la gouvernance ? Précisez le mode de prise de décision, les partenaires, acteurs, usagers associés, le niveau d'implication de chacun dans la gouvernance ?

BUDGET

Indiquez les montants en face de chaque ligne correspondante

Charges	Montant HT	Ressources	Montant HT
60- Achat <i>Prestation de services</i> <i>Achats matières et fournitures</i> <i>Autres fournitures</i>		70 - Ventes de produits finis, de marchandises, de prestations de services	
61- Services Extérieurs <i>Locations</i> <i>Entretien et réparation</i> <i>Assurance</i> <i>Documentation</i>		71- Production stockée	
62 - Autres services extérieurs <i>Rémunérations intermédiaires et honoraire</i> <i>Publicité, publication</i> <i>Déplacements, missions</i> <i>Services bancaires, autres</i>		72 - Production immobilisée	
63 - Impôts et taxes <i>Impôts et taxes sur rémunération</i> <i>Autres impôts et taxes</i>			
64 - Charges de personnel <i>Rémunération des personnels</i> <i>Charges sociales</i> <i>Autres charges de personnel</i>		74 - Subvention d'exploitation <i>Etat</i> <i>Conseil Régional</i> <i>Conseil Départemental</i> <i>Communes</i> <i>Communauté d'Agglomération</i>	
65 - Autres charges de gestions courantes			
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS), participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Commentaires / précisions sur le budget - Précisez les montants renseignés, apportez des indications sur la provenance, la constitution, etc...

PIÈCES À JOINDRE À L'APPEL À PROJET

- CV des porteurs de projet
- Tout document permettant d'illustrer le projet
- Pour les structures existantes :
 - KBIS ou déclaration à la préfecture
 - Statuts datés et signés
 - Le dernier rapport d'activité
- Une vidéo de présentation du projet

PROTECTION DES DONNEES

En conformité avec les dispositions du Règlement Général de la Protection des Données, entré en vigueur le 25 Mai 2018 suite à la directive européenne du 27 avril 2016 (2016/679), les données communiquées par les candidats font l'objet d'un traitement par la Communauté d'Agglomération de Béthune–Bruay, Artois Lys Romane N° SIREN 200 072 460 situé à BETHUNE Cedex (62 411), 100 avenue de Londres, en sa qualité de responsable de traitement.

La Collectivité veille à collecter et à traiter les données personnelles pertinentes, adéquates, non excessives et strictement nécessaires à l'atteinte des finalités qui ont été préalablement déterminées.

Ces données sont collectées afin de permettre l'instruction des dossiers de candidature à l'appel à projet en Economie sociale et solidaire.

La base légale de traitement est le consentement.

Elles seront conservées pour la durée de 10 ans après instruction du dossier.

Elles ne seront communiquées qu'aux agents du Développement économique de la Communauté d'Agglomération, ainsi qu'aux élus faisant partie du jury. La collectivité s'engage à ne jamais utiliser ces données à des fins commerciales.

La collectivité a défini des mesures technique et organisationnelles permettant de restreindre l'accessibilité de ces données. En aucun cas, ces données ne seront conservées hors de l'Union européenne.

Les personnes ayant déposé un dossier disposent d'un droit d'accès, de rectification, et en cas de motifs légitimes de suppression, de limitation et d'opposition au traitement des données les concernant. Elles bénéficient également du droit à la portabilité de leurs données et à la possibilité de donner des directives concernant ces données en cas de décès. Elles peuvent exercer leurs droits en adressant un email à l'adresse dpo@bethunebruay.fr. S'il ne leur était pas donné satisfaction, elles ont la possibilité de saisir la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL).

En cochant cette case, j'atteste avoir bien connaissance de ces mentions dans le document.

Contact

Pour toute question sur l'appel à projets, contactez Pauline Toupet ou Céline Ourdouillié :
Par téléphone : 03.21.61.49.04 ou par mail : deveco@bethunebruay.fr